

Rueil-Malmaison, le 29 septembre 2025

**Courrier à l'attention des professionnels de santé Ophtalmologistes,
Pharmaciens d'officine et Pharmaciens hospitaliers**

Arrêt de commercialisation de la spécialité Atropine Alcon 0,3% collyre

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les Laboratoires ALCON ne sont plus en mesure de poursuivre la commercialisation de leur spécialité :

**Atropine Alcon 0,3%, collyre
Sulfate d'atropine
CIP 34009 308 537 9 5**

En raison des restrictions liées à la Convention de Minamata limitant l'usage du mercure et de ses dérivés dans les médicaments, nous ne pouvons plus nous approvisionner en nitrate phénylmercurique, excipient qui entre dans la composition des spécialités Atropine Alcon collyre.

Aucune formule alternative n'étant disponible pour ce dosage, la date prévisionnelle d'arrêt de commercialisation de Atropine Alcon 0,3% est estimée à décembre 2025.

Les spécialités Atropine Alcon 0,5% et Atropine Alcon 1% sont également concernées par les restrictions de la Convention de Minamata. Cependant, des spécialités équivalentes de formule différente et destinées au marché espagnol sont mises à disposition sur le marché français depuis août 2024. Les lettres d'informations à l'attention des professionnels de santé sont disponibles sur les liens :
<https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/atropine-0-5-collyre-atropine-sulfate>
<https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/atropine-1-collyre-atropine-sulfate>

Les indications thérapeutiques des spécialités Atropine Alcon collyre sont les suivantes :

- Traitement des inflammations uvéales :
 - o Uvèites antérieures (iritis, iridocyclites) et postérieures,
 - o Réactions uvéales secondaires à une agression ou un traitement chirurgical.
- Cycloplégie pour réfraction (indispensable chez l'enfant strabique) en particulier en présence d'un strabisme accommodatif.
- Dans certains cas utilisation pour réaliser une pénalisation optique dans le traitement de l'amblyopie en particulier unilatérale.

Le collyre Atropine 0,5%, qui est adapté à l'enfant de moins de 12 ans, reste disponible.

Par ailleurs, conformément aux recommandations publiées sur le site de l'ANSM, nous vous informons que les collyres d'atropine 0,5% peuvent être utilisés avec prudence chez les nourrissons et les enfants de moins de 3 ans : [Actualité - Les collyres d'atropine 0,5% peuvent être utilisés avec prudence chez les nourrissons et les enfants de moins de 3 ans - ANSM](https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/atropine-0-5-collyre-atropine-sulfate)

Vous pouvez également consulter les lettres d'information ci-dessus.

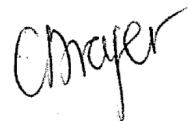
Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre centre régional de pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>. Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base donnees publique.medicaments.gouv.fr).

Pour toute demande d'information médicale complémentaire, nous vous invitons à contacter le numéro suivant : 01.47.10.47.58.

Nous sommes conscients des désagréments occasionnés par cette situation, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,



Catherine Dreyer
Pharmacien Responsable